**République Française**

**Département du Pas-de-Calais**

**Arrondissement d'Arras**

**Canton d'Avesnes-le-Comte**

**Communauté de Communes du Sud-Artois**

**Commune de Foncquevillers**

|  |
| --- |
| **Procès-Verbal****Séance du Conseil Municipal****du 29 novembre 2022** |

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf novembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de Monsieur LAGNIEZ Christophe, Maire.

**Présents**: M. LAGNIEZ Christophe, Maire, Mmes : BALAVOINE Christelle, DERVILLERS Evelyne, MM : CARRE Philippe, DELADERIERE Jean-Michel, DEMAILLY Anthony, GONS Gaylord, MOITREL Antoine, SOYEZ Guillaume.

**Absente** : Mme DEQUEANT Marine.

**Absent excusé** : M. BLONDIAUX Frédéric qui donne procuration à M. LAGNIEZ Christophe.

**Nombre de membres**

* Afférents au Conseil municipal : 11
* Présents : 09
* Procuration : 1

**Date de la convocation** : 25/11/2022 - Date **d'affichage** : 25/11/2022

**A été nommé(e) secrétaire de séance** : Mme PRUVOST Florence.

Après avoir fait l'appel des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire constate que dix conseillers sont présents. Madame DEQUEANT Marine est absente.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h41.

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des conseillers que la séance est enregistrée.

**L'ordre du jour :**

**1/ Validation du compte-rendu de la réunion de conseil du 25 octobre 2022.**

**2/ Délibération sur projet éolien 80 et 62.**

**3/ Délibération distributeur de pains.**

**4/ SIFG2HP - supplément participation 2022.**

**5/ Information sur versement filet inflation.**

**6/ Prévision de révision du taux emprunt.**

**7/ Prévision révision prix de l'énergie.**

**8/ TOTEM - Versement participation ORANGE.**

**9/ PRIMAGAZ - Présentation nouveaux tarifs.**

**10/ Dossier Jean-Pierre VASSEUR.**

**11/ Compte rendu CCSA.**

**12/ Colis des aînés - avancement.**

**13/ Informations diverses.**

**14/ Questions diverses.**

**1/ Validation du compte rendu de la réunion de conseil du mardi 25 octobre 2022** :

Monsieur le Maire soumet le compte-rendu de ladite séance à l'approbation des conseillers municipaux.

Aucune remarque n'est émise. Le Conseil Municipal valide le compte-rendu.

**Vote POUR 10 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0**

Projet éolien - aucun avancement.

CCSA - La Commune ne sait pas positionnée pour les logements vacants afin d'accueillir les sinistrés de Bihucourt.

L'abribus - Le longrine a été coulé par l'entreprise MUCHEMBLED.

La maison Foulquoise - L'entreprise Baillet va mettre aux normes tout ce qui concerne l'électricité -

Le bail pour le logement au rez-de-chaussée est prévu pour le 1er décembre 2022.

**2/ Délibération sur projet éolien 80 et 62 :**

La société du "Parc éolien de la Croix Dorée" a déposé une demande d'autorisation environnementale pour exploiter un parc de 5 éoliennes d'une hauteur de 180 mètres situés sur les communes de Lesboeufs (80) et de Beaulencourt (62).

Dans ce cadre, une enquête publique se tient entre le jeudi 10 novembre et le lundi 12 décembre 2022 aux Mairies des communes concernées.

La Région des Hauts-de-France invite le Conseil Municipal à communiquer la position de la Commune sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se positionne favorablement à la majorité des voix.

**Vote POUR 7 - ABSTENTION 0 - CONTRE 3 (MM MOITREL, GONS, DEMAILLY)**

**3/ Délibération distributeur de pains :**

Suite à la mise en place d'un distributeur automatique de produits de boulangerie, il convient de prendre une délibération afin de régulariser le paiement des loyers qui courent de août 2022 à janvier 2023. La location est de 175 € par mois.

Le Conseil Municipal offre un nouveau service de proximité aux Foulquois.

Un bon de commande a été émis en date du 04 août 2022. Une convention avec la SARL "Au Fournil d'Acheux" a été signée.

**Vote POUR 10 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0**

**4/ SIFG2HP - Supplément de participation 2022 :**

Le Syndicat à vocation scolaire SIFG2HP, suite à la réunion des délégués et la délibération qui a été prise en date du 4 novembre 2022, a émis un titre de recettes en date du 9 novembre 2022 afin de créditer le budget pour les dépenses de personnel. Cette avance sera retirée de la participation 2023.

**Vote POUR 0 - ABSTENTION 4 (MM LAGNIEZ, DEMAILLY, BLONDIAUX, MME BALAVOINE) - CONTRE 6 (MM SOYEZ, CARRE, DELADERIERE, MOITREL, GONS, MME DERVILLERS)**

**5/ Information sur le versement du filet inflation :**

Au regard de l'augmentation des dépenses suite à la majoration de la rémunération des personnels des collectivités territoriales, des effets de l'inflation sur les dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage ainsi que les achats de produits alimentaires, la Commune est éligible au dispositif. Une compensation de 5 065 € a été accordée. Celle-ci nous sera versée comme suit - un 1er acompte de 30 %, soit 1 519 € sur le mois de décembre 2022 - le solde de 3 546 € sur 2023.

**6/ CE - Prévision de révision du taux emprunt :**

Un prêt de 250 000 € a été souscrit en 2018 afin de financer les travaux de rénovation des bâtiments communaux. L'emprunt court sur 15 ans, indexé sur le taux du livret A. De 2018 à 2021, le taux était de 0,75 % - en 2022, le taux est de 1,00 % - en 2023, il passera à 2,50 %.

Monsieur Deladerière va étudier l'offre de prêt originale afin de revenir à un taux fixe.

**7/ Prévision révision prix de l'énergie :**

En l'absence de Monsieur Blondiaux, le sujet est remis à la prochaine réunion. En effet, Monsieur Blondiaux est en charge du dossier.

**8/ TOTEM - Versement participation ORANGE :**

En 2018, lors de l'implantation de l'antenne ORANGE à l'ancienne Déchetterie, la Société a versé à la Commune un loyer net de 250 €.

En 2019, un loyer net de 10 000 € couvrait 4 années soit jusqu'au 31 décembre 2022.

En 2023, le loyer net de 2 500 € sera versé puis chaque année jusqu'en 2030.

Suite au mail envoyé par la Société TOTEM, la Commune adressera un titre de ce montant pour l'exercice 2023 et les suivants.

**9/ PRIMAGAZ - Présentation nouveaux tarifs :**

La Commune bénéficie actuellement de l'offre Collectivités 100% Vert avec 100% de bio propane, produit à partir d'huiles végétales et d'huiles de cuisson. Le contexte actuel met en forte tension la disponibilité de ces matières premières pour la production de bio propane. Cette situation s'ajoute à une instabilité sur les différents marchés de l'énergie et une envolée des coûts d'achat du bio propane. Le prix est en très forte hausse.

A compter du 2 décembre 2022, le barème va évoluer vers une offre propane fossile. Le tarif va diminuer, selon notre tranche de consommation, d'un montant minimal de 200 € HT TVA / Tonne de gaz et le barème contractuel sera le barème Collectivités.

Il convient de rappeler M. TOP afin de savoir si les installations internes à la salle des fêtes sont en capacité à fonctionner avec le propane fossile.

**10/ Dossier Jean-Pierre VASSEUR :**

Monsieur le Maire remercie Madame Dervillers pour son implication à aider matériellement Monsieur VASSEUR.

Son dossier de retraite est enfin finalisé et validé par la CNRACL. Il va percevoir sa pension de retraite avec une invalidité à 25 % reconnue à compter du 1er décembre 2022.

**11/ Compte-Rendu CCSA :**

Monsieur Demailly expose les différents points vus en réunion communautaire.

La CCSA a participé à hauteur de 400 000 € pour le renflouement de la dette du SMAV. Beaucoup de travaux ont été entrepris, aussi bien au niveau des déchetteries que sur le premier site.

La CCSA se voit comme une commune rurale tout autant que les 64 communes qui constituent l'interco.

**128/ Colis des aînés - avancement :**

Madame Balavoine a rendez-vous mercredi 30 novembre à 10h au magasin LECLERC de Dainville afin de finaliser les commandes pour la préparation des colis. La Société LECLERC offre les cabas publicitaires.

Le colis coûte entre 36 € et 45 €.

Le retrait des marchandises s'effectuera le jeudi 15 décembre vers 18h. Messieurs Carré et Deladerière s'en chargent.

La vérification et la préparation des colis auront lieu le jeudi 15 décembre à partir de 19h.

Le samedi 17 décembre avant la distribution, les produits frais seront déposés dans les cabas.

Le vendredi 16 décembre, les élus vont distribués les livres dans les classes.

Le marché de Noël a lieu le même jour à Hannescamps.

**13/ Informations diverses :**

La mise en place des décorations de Noël se fera le samedi 3 décembre à partir de 8h.

Le nettoyage et le rangement de la salle des fêtes sont faits.

Les vœux du Maire auront lieu le samedi 14 janvier 2023.

**14/ Questions diverses :**

Aucune question n'est soulevée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h30.

La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le mardi 24 janvier 2023 à 19h30.

 Fait en mairie, le 01/12/2022

 Le Maire,

 Christophe LAGNIEZ